

Entreprises

Publié le 19/11/2022

Comment publier une annonce légale ?

La publication d'une annonce légale est obligatoire pour informer le public des grandes étapes de la vie d'une société : la création, la modification ou la cessation d'activité. Elle doit être insérée dans un support habilité à recevoir des annonces légales (SHAL) : il s'agit soit d'un journal d'annonces légales (JAL), soit d'un service de presse en ligne (SPEL).

Qui doit publier une annonce légale ?

Toutes les sociétés (SARL, SA, SAS, etc.) **doivent** procéder à une insertion dans un support d'annonces légales (Shal) au moment de leur **création** et lors de la **cessation** de leur activité.

Elles doivent également publier une annonce légale en cas de **modification** dans la société : c'est le cas lors d'un changement de dirigeant, d'un changement d'objet social, d'un transfert de siège social, d'une augmentation de capital, etc.

En revanche, les artisans et commerçants qui exercent sous le statut d'entreprise individuelle (EI, EIRL, micro-entrepreneur) et les GIE ne sont pas concernés par cette obligation.

Comment publier une annonce légale ?

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

À savoir

Les annonces publiées dans les supports de presse en ligne (SPEL) restent affichées pendant au moins 7 jours à compter de leur publication sur la page d'accueil du site.

Après la diffusion de l'annonce légale, le Shal remet à la société une attestation de parution.

L'ensemble des annonces publiées dans les supports habilités (SHAL) sont consultables dans une base de données numérique centrale : le portail de la publicité légale des entreprises (PPLE).

Quels sont les tarifs des annonces légales ?

Il existe 2 types de tarification des annonces légales :

soit au forfait pour les annonces de constitution, de dissolution et de clôture de liquidation

soit en fonction du nombre de caractères dans les autres cas

Tarif au forfait

Le tarif d'une annonce légale est fixé au **forfait** (c'est-à-dire à un montant fixe) dans un certain nombre de cas.

Par exemple :

Constitution de société

Acte de nomination des liquidateurs et avis de clôture de liquidation des sociétés civiles et commerciales dans le cadre d'une dissolution

Jugement d'ouverture ou de clôture d'une procédure collective (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire)

Le tarif dépend de la forme juridique de la société et du département dans lequel l'annonce est publiée.

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de constitution de société

Département	Société anonyme (SA)	Société par actions simplifiée (SAS)	Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)	Société en nom collectif (SNC)	Société à responsabilité limitée (SARL)	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)	Société civile (sauf SCI)	Société civile immobilière (SCI)
France métropolitaine								
971 Guadeloupe								
972 Martinique								
973 Guyane	387 €	193 €	138 €	214 €	144 €	121 €	216 €	185 €
977 Saint-Barthélemy								
978 Saint-Martin								
986 Wallis-et-Futuna								
974 La Réunion	453 €	226 €	162 €	252 €	168 €	143 €	255 €	217 €
976 Mayotte								

À noter

Pour les sociétés en commandite simple (SCS) et les sociétés en commandite par actions (SCA), le tarif n'est pas forfaitisé.

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de nomination de liquidateur amiable et clôture d'une liquidation amiable

Département	Nomination du liquidateur amiable	Clôture d'une liquidation amiable
France métropolitaine		
971 Guadeloupe		
972 Martinique		
973 Guyane	149 €	108 €
977 Saint-Barthélemy		
978 Saint-Martin		
986 Wallis-et-Futuna		
974 La Réunion	175 €	125 €
976 Mayotte		

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de jugement d'ouverture et de clôture d'une procédure collective

Département	Jugement d'ouverture d'une procédure collective	Jugement de clôture d'une procédure collective
France métropolitaine		
971 Guadeloupe		
972 Martinique		
973 Guyane	64 €	35 €
977 Saint-Barthélemy		
978 Saint-Martin		
986 Wallis-et-Futuna		
974 La Réunion	75 €	41 €
976 Mayotte		

Depuis le 1er janvier 2024, un tarif forfaitaire s'applique aux annonces légales suivantes :

Démission pour motif légitime, à la nomination et à la cessation de fonction du commissaire aux comptes des sociétés commerciales ou civiles
 Modification de la date d'ouverture et de clôture de l'exercice social, de la modification de la date de commencement d'activité et de la prorogation des sociétés commerciales ;
 Transfert du siège social des sociétés commerciales, des sociétés européennes et des sociétés civiles prévues
 Nomination des gérants des sociétés civiles
 Cessation de fonction des gérants des sociétés commerciales
 Changement de l'objet social des sociétés commerciales et des sociétés civiles
 Reconstitution du capital social des sociétés commerciales et des sociétés civiles
 Réduction du capital social des sociétés commerciales et des sociétés civiles
 Nomination de l'administrateur judiciaire des sociétés commerciales et des sociétés civiles
 Cession d'actions des sociétés commerciales et cession de parts sociales des sociétés civiles
 Transformation de la forme sociale des sociétés commerciales et des sociétés civiles, la transformation des sociétés anonymes en sociétés européennes et à la transformation des sociétés européennes en sociétés anonymes ;
 Mouvements d'associés des sociétés commerciales, des sociétés civiles et des associations d'avocats
 Changement de la dénomination sociale des sociétés commerciales et des sociétés civiles.
 Résiliation du bail commercial

À savoir

Pour les tarifs forfaitaires qui suivent, lorsque les annonces correspondent à plusieurs modifications, elles sont facturées au nombre de caractères.

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de démission pour motif légitime, nomination ou cessation de fonction d'un commissaire aux comptes d'une société civile ou commerciale

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	106 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	123 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de modification date d'ouverture et de clôture de l'exercice social, de la date de commencement d'activité et de la prorogation d'une société commerciale ou civile

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	106 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	123 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de transfert de siège social d'une société commerciale, européenne ou civile

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	106 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	123 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de nomination des gérants d'une société commerciale ou civile et la cessation de fonction du gérant d'une société commerciale

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	106 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	123 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de reconstitution du capital social d'une société commerciale ou civile

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	106 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	123 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de changement de l'objet sociale ou de la réduction du capital social d'une société commerciale ou civile

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	132 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	153 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de nomination de l'administrateur judiciaire d'une société commerciale ou civile

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	132 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	153 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de cession d'actions d'une société commerciales ou de cession de parts sociales d'une société civile

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	193 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	223 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de transformation de la forme sociale d'une société commerciale ou civile

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	193 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	223 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de mouvements d'associés d'une société commerciale, civile ou d'une association d'avocats

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	193 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	223 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale du changement de la dénomination sociale d'une société commerciale ou civile

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	193 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	223 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaitaires 2024 hors taxes d'une annonce légale de résiliation d'un bail commercial

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	193 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	223 €
976 Mayotte	

Tarif au caractère

Lorsqu'une tarification au forfait n'est pas prévue, le prix de l'annonce légale dépend de sa longueur.

C'est par exemple le cas lors d'un changement de siège social, d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'un changement d'objet social, etc.

Le tarif est alors fixé en fonction du **nombre de caractères de l'annonce**. Il faut multiplier le nombre total de caractères de l'annonce, espaces inclus, par le tarif du caractère.

Le tarif du caractère varie **en fonction du département** dans lequel est situé le siège de la société.

Département **Tarif**

02 Aisne	
07 Ardèche	
08 Ardennes	
26 Drôme	
38 Isère	0,189 €
60 Oise	
69 Rhône	
80 Somme	
89 Yonne	
27 Eure	
76 Seine-Maritime	0,200 €
59 Nord	
62 Pas-de-Calais	
77 Seine-et-Marne	
78 Yvelines	0,221 €
91 Essonne	
95 Val-d'Oise	
75 Paris	
92 Hauts-de-Seine	
93 Seine-Saint-Denis	0,232 €
94 Val-de-Marne	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	
977 Saint-Barthélemy	0,179 €
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	0,204 €
976 Mayotte	
Autres départements	0,183 €

Et aussi...

- Modifier les statuts de la société
- Changer l'objet social de la société
- Changer le siège social d'une société
- Réduire le capital social de la société
- Augmenter le capital social de la société
- Changer le dirigeant de la société
- Causes de dissolution d'une société
- Redressement judiciaire d'une société
- Liquidation judiciaire d'un entrepreneur individuel (y compris micro-entrepreneur)
- Liquidation judiciaire d'une société

Services en ligne

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département
Téléservice
- Portail de la publicité légale des entreprises (PPLE)
Téléservice

Textes de référence

- Loi n°55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales
- Code de commerce : article R210-3
Insertion d'un avis de constitution de société dans un SHAL
- Décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale
- Arrêté du 19 novembre 2021 relatif aux tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales
- Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales



VILLE DE
Châtillon

Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30

Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 31 81 81